

## Formule **CONSEIL RH**

Une réponse simple et ponctuelle de spécialistes des Ressources Humaines

### **Plus de services et moins de contraintes**

Conçue pour apporter un gain de temps et une meilleure rentabilité des procédures, notre Formule offre également souplesse, flexibilité et une plus large accessibilité au conseil extérieur.

Les décisions et les mises en œuvre sont facilitées. Les relations sont établies dans la confiance et la transparence et contribuent à l'efficacité et à la qualité de notre partenariat.

### **Un choix de prestations valorisées individuellement**

#### **Recrutement**

- |   |           |
|---|-----------|
| ● Découverte du besoin et définition du poste à pourvoir              | 40 points |
| ● Définition d'un profil à recruter                                   | 20 points |
| ● Tri et sélection de cv (30)   | 10 points |
| ● Un entretien de recrutement dans l'entreprise                       | 40 points |
| ● Validation de parcours et de références (3 candidatures)            | 30 points |
| ● Evaluation d'une candidature : adéquation profil/poste - motivation | 70 points |
| ● Analyse graphologique   | 10 points |
| ● Passation de tests de personnalité                                  | 10 points |

### **Evaluation – Bilan**

- Une évaluation de personnalité 50 points
- Un bilan individuel et professionnel 40 points

### **Coaching**

- Quatre séances de coaching avec un entretien préalable 90 points

### **Formation**

- Une journée de formation aux entretiens de recrutement 70 points

## **Des conditions financières claires et mesurables**

Un choix de 2 forfaits annuels renouvelables dans la limite d'une durée 12 mois consécutifs :

**Forfait de 150 points pour un montant de 3 300 € HT**

**Forfait de 400 points pour un montant de 8 800 € HT**

A titre d'exemple

Votre capacité de 150 points vous permet de bénéficier d'un coaching, un entretien de recrutement ou d'évaluation, une élaboration de définition de poste.

Ces prestations vous auraient été facturées 4 800 € HT en dehors du forfait.

Le forfait est ajusté en fin d'année. Les points non utilisés sont reportés l'année suivante, le déficit de points donne lieu à un renouvellement avant l'échéance annuelle ou d'une facturation indépendante aux conditions habituelles.

## **Des engagements formalisés à chaque étape**

Un contrat annuel fixe les objectifs financiers et un bon de commande est établi pour chaque prestation.